

STATUT DES EDUCATEURS

PV n° 351

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS

Senior D1 Masculin :

Clubs en dérogation :

FJ AMBILLY
CS AMPHION
FC CLUSES

Clubs en règle :

SS ALLINGES
FC BALLAISON
O CRAN (manque tableau récapitulatif)
FC CHERAN
ES CHILLY
CLUSES SCIONZIER FC
AS ST GENIS FERNEY CROZET
US MONT BLANC
US PRINGY
US SEMNOZ VIEUGY
FC THYEZ

Senior D1 Féminin :

Club en infraction :

ES CERNEX (aucun document ne nous est parvenu)

Clubs en règle :

AS VILLAZ PARMELAN (manque tableau récapitulatif)
CS AYZE
ESC OLYMPIQUE
US MARGENCEL
ES MEYTHET
ES SEYNOD
AS SILLINGY

Nous rappelons que les clubs en infraction ont 60 jours à partir de la première journée de championnat afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.

U19 D1 :

Clubs en attente du dossier :

US ANNECY LE VIEUX 2 (manque tableau récapitulatif) Dérogation accordée.
US ANNEMASSE GAILLARD
US DIVONNE

Club en dérogation :

US ARGONNAY

Clubs en règle :

GJ BONS-BALLAISON
GFA 74
US SEMNOZ VIEUGY
VILLE LA GRAND AJ

U17 D1 :

Clubs en attente du dossier :

CS AMPHION

CSA POISY (manque tableau récapitulatif) Dérogation accordée.

Club en dérogation :

SALEVE FOOT GF

Clubs en règle :

CHERAN FC

CLUSES SCIONZIER FC

ENTENTE PAYS DE CRUSEILLE FC

US SEMNOZ VIEUGY

VILLE LA GRAND AJ

U15 D1 :

Clubs en attente du dossier :

US ANNEMASSE GAILLARD

GPT ARMOY/LE LYAUD/PERRIGNIER

THONON EVIAN SAVOIE 3

Clubs en règle :

GJ BONS-BALLAISON

GJ VIRY VUACHE

US PRINGY

AS ST GENIS-FERNEY-CROZET

VILLE LA GRAND AG

Nous rappelons que les catégories U19, U17, U15 D1 en infraction ont 30 jours après la dernière journée des barrages (Phase) afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.